

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 décembre 2021

Date d'affichage :

17 décembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **13 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Lionel DUTRIAUX

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021**

QUESTION N° 14

OBJET : Mandat spécial aux élus pour une mission des 16 et 17 novembre 2021 (congrès des maires) et le 8 décembre 2021 (remise du prix des rubans du Patrimoine)

RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 2 décembre 2021.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), les élus doivent avoir un mandat spécial de la part du conseil municipal, si l'élu ne dispose pas de délégation ou bien que celle-ci n'est pas en rapport avec le motif du déplacement. Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi, pour la durée du déplacement.

Il est admis que la délibération accordant un mandat spécial puisse être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence.

Il est ainsi proposé de donner un mandat spécial aux élus suivants :

- **A l'occasion du déplacement à Paris au congrès des Maires ;**

Ce déplacement a pour objet la participation au congrès des Maires les 16 et 17 novembre 2021. Il concerne :

Monsieur Pierre PECOUL, Maire de Riom

Madame Evelyne VAUGIEN, 4^{ème} adjointe aux finances, Marchés Publics, Budget et Assurances

Monsieur Jean-Louis RAYNAUD, 9^{ème} adjoint au Cadre de vie,

Madame Hélène BERTHELEMY, conseillère Municipale,

Monsieur Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité et Prévention de la Délinquance,

Monsieur Lionel DUTRIAUX, Conseiller Municipal

Madame Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

- **A l'occasion du déplacement à Paris pour la remise du Prix des Rubans du Patrimoine :**

Monsieur Pierrick VERMOREL, 5^{ème} adjoint à l'enseignement, la Vie scolaire, péri-scolaire et à la Jeunesse.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **donner mandat spécial aux élus cités ci-dessus,**
- **autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 décembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL